

VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE



Les élections municipales du 15 et 22 mars dernier ont été, elles aussi, impactées par la pandémie du coronavirus COVID-19 et leur organisation ont été confrontées à de nouvelles contraintes (respect des gestes « barrières »...). À l'issue du premier tour, la liste « Ensemble pour Dracy » conduite par le Maire sortant, Olivier GROSJEAN, a été élue.

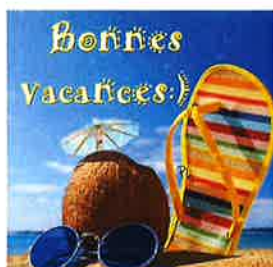
Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, l'installation du nouveau Conseil Municipal a été repoussée jusqu'à nouvel ordre. Il aura alors fallu faire preuve de patience et attendre le Dimanche 24 mai pour que la séance puisse se tenir. À situation exceptionnelle, organisation exceptionnelle ! C'est donc à la Salle Polyvalente André JARROT que s'est tenue cette toute première réunion.

La séance a été ouverte sous la Présidence d'Olivier GROSJEAN qui a procédé à l'appel nominal du nouveau conseil municipal. Ont ainsi été installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux : Olivier GROSJEAN, Carole NEYRAT, Georges PAUCHARD, Dominique PETITJEAN, Martial BEUGNET, Marie-Claude PALMACE, Nicolas DUHAMEL, Nathalie SCHOUMACHER, Jean-Bernard TUETHEY, Nathalie BLACHON, Denis VIGIER, Danièle GODEY, Florian PARDON, Mireille MENAND et Thibaut COLIN.

Il a ensuite été procédé à l'élection, à bulletin secret, du Maire et des Adjoints dans l'ordre suivant :

- **Olivier GROSJEAN**, Maire ;
- **Carole NEYRAT**, 1^{ère} Ajointe en charge des Affaires Financières et de la Communication ;
- **Georges PAUCHARD**, 2^{ème} Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et des Projets Intercommunaux ;
- **Dominique PETITJEAN**, 3^{ème} Adjointe en charge des Solidarités, des Affaires scolaires et de la Culture ;
- **Martial BEUGNET**, 4^{ème} Adjoint en charge des Voiries, des Bâtiments, du Patrimoine et Correspondant Défense.

De nouvelles commissions communales se sont constituées et ont été officiellement créées lors du Conseil Municipal du **17 juin**.



**DU 11 JUILLET AU 15 AOÛT INCLUS,
LA MAIRIE SERA FERMÉE LES SAMEDIS**

11, 18, 25 juillet, 1, 8 et 15 août.

**L'agence postale communale sera fermée
du 06 au 11 juillet inclus.**

École / Périscolaire :

- **1 à 9** élèves accueillis à l'école ;
- **3** enfants en moyenne ont fréquenté le restaurant scolaire ;
- **1** adresse mail créée pour gérer les inscriptions périscolaires.

Soutien au milieu économique :

3

commerces et entreprises locales hébergés dans des bâtiments communaux ont été soutenus en les exonérant partiellement voire totalement de loyers pendant leur période d'inactivité.

Plan de Solidarité et Prévention auprès des personnes fragiles / vulnérables :

- **256** personnes recensées ;
- **176** habitants ont été contactés durant le confinement ;
- **82** dracysiens ont souhaité être inscrits sur le Registre Communal de Prévention ;
- **5** interventions à domicile (ravitailllements en produits alimentaires et/ou pharmaceutiques).

Masques « grand public » :

- **1** masque par habitant fourni par le Grand Chalon ;
- **1** masque par dracysien offert par la Commune.

P
Ê
L
E

M
Ê
L
E



L'ACCÈS À LA ZONE DE LOISIRS N'EST PAS AUTORISÉ **DE 23H À 7H**

Malgré les consignes et interdictions portées sur le panneau d'accueil de la Zone de Loisirs, il s'avère utile de rappeler que :

- Les chiens -même tenus en laisse- **sont interdits** sur l'ensemble du site (par mesure d'hygiène) ;
- La **circulation des deux roues n'est pas autorisée** (sauf pour les petits enfants dont le cycle est équipé de deux roulettes de stabilisation) ;
- Les **jeux ne sont réservés qu'aux enfants** dont les âges indiqués doivent être respectés (aucun adolescent, ni adulte) ;
- **La consommation d'alcool est interdite.**





REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

LA e-CARTE AVANTAGES JEUNES

2020 · 2021

Offert par le
C.C.A.S.

Un outil au service de la politique jeunesse de votre collectivité

(valable du 1er septembre 2020 au 31 août 2021)

LA CARTE AVANTAGES JEUNES

+ de 3 200 réductions
et gratuités



les principaux avantages



Un bon d'achat Avantage Librairie de 6 € valable dans les librairies partenaires (offert par la Région Bourgogne-Franche-Comté)



Un an d'abonnement gratuit dans les bibliothèques partenaires (compensé par la Région Bourgogne-Franche-Comté)



Des tarifs exclusifs au cinéma



Des entrées gratuites et des réductions pour des spectacles, des sites patrimoniaux et des musées



Des entrées gratuites, des séances de sport et des activités de loisirs (ski, bowling, karting, piscine, patinoire...)



Des voyages à petits prix en France et en Europe



Des gratuités et réductions pour toutes les activités de la vie quotidienne (services, shopping)



Des actions de solidarité et de citoyenneté

Pour les jeunes dracysiens de 11 à 18 ans



Je suis intéressé(e) pour bénéficier de la carte « AVANTAGES JEUNES » :

Nom : Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

Ce bon est à faire parvenir en Mairie

avant **le 31 juillet 2020 dernier délai.**

Signature (1) :

(1) des parents si moins de 18 ans

Dans votre salle polyvalente À venir...

A
U 2^{ème}
T
O É
M D
N I
' T
A I
R O
T N
S



Salle Polyvalente

André JARROT

33, Rue de Givry

71640 DRACY-LE-FORT

Les Artistes :

- Anne-Lise et Roland BOYAT
- Abed CHEREK
- Bernard DENIS
- Pierre GUILLAUMÉ
- Albert PANNEBIAU
- Nathalie REYNAUD

VENDREDI 23

OCTOBRE

À 20h00



**CONCERT
POP ROCK**

**VICIOUS PERFECTOS
"FIRST STEPS"**

RESTAURATION ET BOISSON ASSURÉES SUR PLACE

LES RÈGLES DU « BON VOISINAGE »

Arrêté concernant les tontes et autres :

À compter du 1^{er} juin 2017, les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants** :

- ↳ Du lundi au vendredi : 08h30 - 12h00
: 14h00 - 19h30
- ↳ Samedi : 09h00 - 12h00
: 15h00 - 19h00
- ↳ Dimanche et jours fériés : **non autorisés**

Arrêté concernant les travaux publics ou privés :

À compter du 1^{er} juin 2017, les chantiers de travaux (publics ou privés), réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants** :

- ↳ Du lundi au samedi : 08h00 - 12h00
13h30 - 20h00
- ↳ Dimanche et jours fériés : **non autorisés**.



Les feux

Extrait de l'arrêté préfectoral

Ils sont autorisés sous conditions, **mais** ne sont pas permis systématiquement.

Le recours au brûlage ne doit présenter aucun caractère systématique. Il convient d'encourager au maximum le compostage individuel et le broyage.

Ce brûlage concerne exclusivement les déchets issus des tailles de haies ou d'arbres. Il ne s'applique donc pas aux herbes issues des tontes de pelouses et encore moins aux cartons, palettes...

Le brûlage ne peut s'exercer **qu'à une distance de 50 mètres des habitations voisines, des voies de circulation** et ne doit pas occasionner de nuisances pour le voisinage.

Le C.C.A.S. participe aux vacances de vos enfants

(quelque soit le centre de loisirs fréquenté dans le périmètre du Grand Chalon)

Aide Accueil centre de loisirs

La participation financière du C.C.A.S. est fixée à 10,40 € par jour et par enfant pour 15 jours maximum (ou 5,20 € pour 30 demi-journées).

Cette participation sera versée aux familles sur présentation :

- ↳ de la facture acquittée ;
- ↳ d'un RIB.

Aide complémentaire

Le C.C.A.S. a institué une aide complémentaire calculée en fonction du Quotient Familial (QF) :

De 1 à 15 jours :

- QF de 1 à 385 : 0,30 € par jour par enfant
- QF de 386 à 630 : 0,24 € par jour par enfant

De 16 à 30 jours :

- QF de 1 à 385 : 7,40 € par jour par enfant
- QF de 386 à 630 : 4,40 € par jour par enfant
- QF de 631 à 735 : 3,40 € par jour par enfant
- QF de 736 à 900 : 2,40 € par jour par enfant

Ces aides concernent **uniquement** les vacances d'été (juillet et août).

Les membres du C.C.A.S. se réservent le droit d'étudier les situations qui sortiraient du cadre défini ci-dessus.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

La participation pour les jeunes qui fréquenteront l'espace « La Passerelle » est de 4,00 € par demi-journée pour une période maximum de 15 jours.



DIMANCHE 11 OCTOBRE

SALLE POLYVALENTE de 9H à 17H

BOURSE AUX JOUETS

et

MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE

BUFFET

ENTRÉE GRATUITE

BUVETTE

**LES OBJETS PROPOSÉS
DOIVENT ÊTRE EN BON ÉTAT**

**PRIX POUR
LES EXPOSANTS :**

6 € pour 2,40 x 0,80 m d'exposition (soit 2 tables)

3 € la table supplémentaire (1,20 x 0,80 m)

venir à 7h30



Vêtements de 0 à 6 ans.



BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner en mairie avant **le Samedi 12 septembre.**

Nom / Prénom : Téléphone :

Adresse :

désire participer à la bourse aux jouets organisée le dimanche 11 octobre 2020 de 9h à 17h, et joint la somme de 6 € pour 2 tables et 3 € par table supplémentaire.

À, le Signature :